

Cadre réservé à l'administration

Numéro de dossier :

Date de réception :

Prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique - 2024

Ma demande concerne un vélo cargo

Identification du demandeur

Nom..... Prénom.....

Civilité.....

Adresse.....

Téléphone..... Adresse e-mail.....

Questionnaire mobilité

Quel mode de déplacements utilisez-vous majoritairement ?.....

Dans quel cadre envisagez-vous d'utiliser votre vélo à assistance électrique :

Domicile-travail

Loisirs

Tourisme

Autre

Liste des pièces à fournir

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'énergie, téléphonie fixe, internet ou avis d'imposition au nom du demandeur)
- Une pièce d'identité
- La facture d'achat du vélo à assistance électrique (datant de 2024)
- Un relevé d'identité bancaire
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu en date.
- Le certificat d'homologation à la norme européenne EN 15194 du VAE attestant que le vélo est bien catégorisé comme vélo à assistance électrique)

Modalité de dépôt des dossiers

Sur le site internet de Saint-Lô Agglo :

<https://formulaire.mesdemarches.saint-lo-agglo.fr/prime-a-l-achat-de-vae/>

Par courrier :

Saint-Lô Agglo

Service transports et mobilités durables

70 rue du Neufbourg

50008 Saint-Lô Cedex

Conditions d'obtention

La prime à l'acquisition de vélos à assistance électrique ne peut être accordée qu'une fois par personne physique résidant sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Je soussigné M./Mme,

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier et m'engage à ne pas revendre le vélo ayant bénéficié de la prime pour une durée de 3 ans.

accepte les conditions d'utilisation de mes données personnelles telles que décrites sur le présent document (Cf ci-après).

Fait à :

Le :

Signature :

Informations complémentaires

En vertu de l'article D251-2 du code de l'énergie, toute personne physique majeure dont le revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 13 498 euros est éligible à l'obtention du « bonus vélo à assistance électrique » de la part de l'État égal au montant de la prime déjà accordée par une collectivité locale dans la limite de 200 euros. Ainsi, si vous êtes dans cette situation, vous avez la possibilité de déposer un dossier à l'agence de services et de paiement afin d'obtenir une bonification de la prime provenant de Saint-Lô Agglo. Rendez-vous sur www.asp-public.fr/bonus-velo-assistance-electrique pour en savoir plus.

Tout dossier incomplet, non daté ou non signé vous sera renvoyé.

La réponse (positive ou négative) à votre demande vous sera notifiée par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée.

Contact : Service transports et mobilités – 02 14 16 01 14 – transports@saint-lo-agglo.fr

Données personnelles

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées et traitées par Saint-Lô Agglo dans le but d'instruire votre demande de prime, ainsi qu'à des fins statistiques. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Seules les personnes habilitées au titre de leurs missions ou de leurs fonctions, accèdent aux données à caractère personnel traitées, et ce, dans la stricte limite de leurs attributions respectives et de l'accomplissement de ces missions et fonctions. Les données sont conservées 3 ans à compter de la date de versement de la prime.

Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification, de limitation, et d'opposition, étant précisé que l'exercice de ce droit peut empêcher le cas échéant l'exécution des prestations attendues.

Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant par écrit : Le délégué à la protection des données – Saint-Lô Agglo – 70 rue du Neufbourg 50000 Saint-Lô – dpd@saint-lo-agglo.fr

En tout état de cause, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (www.cnil.fr).